



Extrait du discours du Pape Léon XIV aux ambassadeurs, 9 janvier 2026

Malgré son caractère central, l'institution familiale est aujourd'hui confrontée à deux défis cruciaux. D'une part, on assiste à une tendance inquiétante dans le système international qui consiste à négliger et à sous-estimer son rôle social fondamental, ce qui conduit à sa marginalisation institutionnelle progressive. D'autre part, on ne peut ignorer la réalité croissante et douloureuse des familles fragiles, désagrégées et souffrantes, affligées par des difficultés internes et des phénomènes inquiétants, y compris la violence domestique.

La vocation à l'amour et à la vie, qui se manifeste de manière éminente dans l'union exclusive et indissoluble entre la femme et l'homme, impose un impératif éthique fondamental : mettre les familles en mesure d'accueillir et de prendre pleinement soin de la vie naissante. Cela est plus que jamais prioritaire, en particulier dans les pays qui connaissent une baisse dramatique du taux de natalité. La vie est en effet un don inestimable qui se développe dans le cadre d'un projet relationnel fondé sur la réciprocité et le service.

C'est à la lumière de cette vision profonde de la vie comme un don à protéger et de la famille comme sa gardienne responsable qu'il faut rejeter catégoriquement les pratiques qui nient ou instrumentalisent l'origine de la vie et son développement. Parmi celles-ci, il y a l'avortement, qui interrompt une vie naissante et refuse d'accueillir le don de la vie. À cet égard, le Saint-Siège exprime sa profonde préoccupation face aux projets visant à financer la mobilité transfrontalière visant à accéder au soi-disant « droit à l'avortement sûr » et estime déplorable que des ressources publiques soient consacrées à la suppression de la vie, au lieu d'être investies dans le soutien aux mères et aux familles. L'objectif premier doit rester la protection de chaque enfant à naître et le soutien effectif et concret de chaque femme afin qu'elle puisse accueillir la vie.

De même, la maternité de substitution, qui transforme la gestation en un service négociable, viole la dignité tant de l'enfant, réduit à un "produit", que de la mère, en instrumentalisant son corps et le processus de génération et en altérant le projet relationnel originel de la famille.

De semblables considérations peuvent être étendues aux malades et aux personnes âgées et seules, qui ont parfois du mal à trouver une raison de continuer à vivre. Il incombe également à la société civile et aux États de répondre concrètement aux situations de fragilité, en proposant des solutions à la souffrance humaine, comme les soins palliatifs, et en promouvant des politiques de solidarité authentique, plutôt que d'encourager des formes de compassion illusoires comme l'euthanasie.

À la lumière de ces défis, il faut réaffirmer avec force que la protection du droit à la vie constitue le fondement incontournable de tout autre droit humain. Une société n'est saine et avancée que lorsqu'elle protège le caractère sacré de la vie humaine et s'efforce activement de la promouvoir.

Horaires des messes du 18 au 25 janvier 2026

Dimanche 18 janvier 2^{ème} dimanche du Temps Ordinaire	Sam: 18h30 09h30 10h00 10h30	<i>St Maurice Chinon St Louans Chinon Seuilly St Etienne Chinon (St Vincent) (attention changement d'horaire)</i>
Lundi 19 janvier	18h00	<i>St Louans</i>
Mardi 20 janvier	09h30	<i>St Louans</i>
Mercredi 21 janvier Sainte Agnès (mem)	09h00 11h30	<i>St Louans St Etienne Chinon</i>
Jeudi 22 janvier	09h00 18h00	<i>St Louans Avoine</i>
Vendredi 23 janvier	17h00 18h30	<i>St Louans St Etienne Chinon</i>
Samedi 24 janvier St François de Sales (mem)	09h30 12h00	<i>St Louans Cravant Les Coteaux (Messe St Vincent)</i>
Dimanche 25 janvier 3^{ème} dimanche du Temps Ordinaire	Sam: 18h30 09h30 10h00 11h00	<i>St Maurice Chinon St Louans Avoine St Etienne Chinon</i>

Intentions de Messe

St Louans : Pour les âmes du Purgatoire

St Etienne : Pierre et Marie-Pierre RAFFAULT (+) ; pour tous les dignitaires entonneurs de la Confrérie et tous les vignerons et vigneronnes de l'AOC Chinon, rappelés vers le Père ; Monique MOLISSON (+) ; Lucien et Thérèse CRASWICK (+)

Seuilly :

Défunts de la semaine

12/01 : Sœur Marie-Hélène, à St Louans Chinon

Offices de la communauté

Adoration	Mardi	Jeudi	Vendredi	Dimanche
	17h30 Marçay	17h30 Avoine	17h30 St Etienne	18h00 St Etienne

Autres offices :

- ✓ Chaque lundi chapelet (en marchant) à 10h00, à St Louans
- ✓ Chaque vendredi, chemin de Croix, à 12h00 à St Etienne
- ✓ Laudes : du mardi au samedi à 08h00, à St Etienne
- ✓ Vêpres : du mardi au vendredi à 19h00, à St Etienne
- ✓ Le dimanche : 08h30 Laudes à St Etienne et 17h30 vêpres à St Etienne

Agenda

18 janvier : préparation baptême enfants en âge scolaire, salle Ste Thérèse, 09h30-10h30

18 janvier : St Vincent de Chinon, messe à St Etienne à 10h30 (au lieu de 11h00 habituellement)

23 janvier : Aumônerie collégien/Lycéen, 18h30-21h30, salle St Joseph

24 janvier : Préparation baptême petits enfants, 10h00 – 11h30, salle Ste Thérèse

24 janvier : Conférence de don Bertrand Lesoing dans le cadre de la semaine de l'unité des chrétiens, 10h00 – 12h00, salle Ste Thérèse

24 janvier : répétition servants de messe, 14h30-16h30, salle St Joseph

25 janvier : Préparation 1^{ère} communion (CM1), salle Ste Thérèse, 09h30-10h45

29 janvier : soirée louanges au prieuré de Saint-Louans à 20h15 (semaine de l'unité)

30 janvier : Aumônerie collégien/Lycéen, 18h30-21h30, salle St Joseph

30 janvier : Conférence théologie et spiritualité n°4 « *Suivre Jésus au désert* », 20h00 – 22h00, salle Ste Thérèse

31 janvier : Pause maman, St Louans, 9h30 – 16h30

05 février : Heure Sainte, 20h00, église St Etienne de Chinon

07 février : journée préparation confirmation Cm2 de 09h30-17h

07 février : journée confirmation Collégiens de 14h30-16h30

08 février : préparation baptême enfants en âge scolaire, salle Ste Thérèse, 09h30-10h30

08 février : Catéchuménat adulte, salle Ste Thérèse, 09h30-10h30

08 février : Soupe à l'oignon/lard, crêpes, organisée par les AFC Vienne et Loire, 12h30, St Joseph

Semaine de prière pour l'unité des chrétiens

Chaque année, la **Semaine de prière pour l'unité rassemble les chrétiens du 18 au 25 janvier**. Voici les dates des activités organisées dans la région par le groupe œcuménique du chinonais, et en lien avec le diocèse de Tours.

Jeudi 22 janvier 2026 : célébration œcuménique à 19h, à l'église Baptiste de Tours (156 rue Lakanal, à Tours)

Samedi 24 janvier :

- ✓ Samedi matin à 10h : **conférence de don Bertrand Lesoing**, salle Sainte-Thérèse, à Chinon.
- ✓ Samedi à 15h : Prière et danse sur le thème de « Danse pour l'éternel » (*lieu à confirmer*).

Jeudi 29 janvier : Soirée louange au prieuré de Saint-Louans à 20h15, en lien avec la semaine de prière pour l'unité.

Université de la Vie 2026

Le corps a-t-il une mémoire ? Est-on libre de choisir sa mort ? Pourquoi devient-on addict ? Donner ses organes, qu'est-ce que ça implique ? Est-ce qu'on peut tout faire avec son corps ? Venez trouver des réponses à ces questions et bien d'autres avec l'**Université de la vie 2026** « *Le corps dans tous ses états* ». Un **cycle de formation bioéthique en 3 séances, ouvert et accessible à tous**, dans de très nombreuses villes, et notamment à CHINON.

Alliance VITA nous invite à réfléchir ensemble sur **des enjeux majeurs de notre temps**, avec un thème et des intervenants renouvelés chaque année : essentiel pour comprendre et en parler avec ses proches !

Lundi 19 et 26 janvier et 2 février 2026 à 20h15 quartier Saint Lazare à Chinon
Renseignements et inscriptions : universitedelavie.fr

Accueil et secrétariat paroissial – Presbytère de Chinon

11, rue Urbain Grandier 37500 Chinon

De 9h à 12 h du mardi au samedi matin

02.47.93.07.97

www.paroisse-chinon.fr - spchinon@gmail.com

À l'approche de l'examen par le Sénat de la proposition de loi sur la fin de vie, le Conseil permanent de la Conférence des évêques de France prend la parole dans une tribune publiée le jeudi 15 janvier 2026.

Dans les prochains jours, le Sénat examinera une proposition de loi instituant un « droit à l'aide à mourir ». Ce débat engage notre société dans ce qu'elle a de plus intime et de plus grave : la manière dont elle accompagne ses membres les plus vulnérables jusqu'au terme de leur vie.

Nous, évêques de France, voulons redire notre profond respect pour les personnes confrontées à la fin de vie, à la maladie grave ou incurable, à la souffrance et à la peur de dépendre des autres. L'Église a une longue expérience d'accompagnement des malades ou des personnes en situation de handicap, des aidants, des soignants, des aumôniers d'hôpitaux ou d'Ehpad, et nous entendons l'angoisse de celles et ceux qui redoutent la douleur, la solitude ou la perte de maîtrise. Nous rencontrons directement cette angoisse, quand des personnes proches, des membres de nos familles, des fidèles de nos diocèses, y sont confrontés et nous la partagent. Ces peurs sont réelles. Elles appellent des réponses humaines, fraternelles, médicales et sociales à la hauteur.

Depuis plus de vingt-cinq ans, la France a fait un choix singulier et précieux : refuser à la fois l'acharnement déraisonnable et la mort provoquée, en affirmant à la fois le droit de ne pas souffrir et le devoir d'accompagner la vie jusqu'au bout. Les lois successives, jusqu'à la loi Claeys-Leonetti et, aujourd'hui, la nouvelle loi en cours d'élaboration pour l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs, dessinent une « voie française » cohérente, reconnue, fondée sur le développement de la culture palliative, la prise en compte de la parole du patient, les directives anticipées et la possibilité de la sédation profonde et continue, non pour donner la mort mais **pour soulager** la douleur.

Les soins palliatifs sont l'unique bonne réponse aux situations éprouvantes de la fin de vie et nous exprimons ici notre reconnaissance aux élus qui, par leur vote, soutiennent l'actuelle proposition de loi pour l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs. Beaucoup de soignants engagés dans cette voie témoignent que la prise en considération de la personne en fin de vie ou malade, dans sa dimension physique, mais aussi psychologique, relationnelle et, le cas échéant, spirituelle, telle que le proposent les soins palliatifs, entraîne

quasiment toujours chez les patients en fin de vie la disparition des demandes à mourir. Car même derrière une demande de mort, c'est souvent le désir de vivre qui se dit. Pour permettre à tous d'accéder aux soins palliatifs, l'Église, qui est déjà présente dans le monde hospitalier et la pratique des soins, est prête à apporter sa contribution au développement de la culture palliative, en intensifiant son engagement sur le sujet.

Dès lors, une question s'impose : **pourquoi une nouvelle loi ?** Si l'« on meurt mal en France », comme on l'entend parfois, ce n'est pas parce que l'administration d'une substance létale aux patients n'est pas encore autorisée, mais parce que la loi existante est insuffisamment appliquée et que l'accès aux soins palliatifs demeure très inégal sur le territoire national. Aujourd'hui encore, près d'un quart des besoins en soins palliatifs ne sont pas couverts. Comment proposer la mort comme une option, quand l'accès effectif au soin, au soulagement de la douleur (les progrès médicaux permettent de venir à bout de quasiment toutes les douleurs réfractaires), à la présence humaine et à l'accompagnement n'est pas garanti pour tous ?

Légaliser l'euthanasie ou le suicide assisté changerait profondément la nature de notre pacte social. Derrière des mots qui se veulent rassurants se cache une réalité que le langage tend à dissimuler. Présenter l'euthanasie et le suicide assisté comme des actes de soin brouille gravement les repères éthiques. On détourne les mots de leur véritable sens pour mieux anesthésier les consciences : ce brouillage n'est jamais neutre. **On ne prend pas soin de la vie en donnant la mort.**

Nous refusons en particulier l'instrumentalisation de notions essentielles telles que la dignité, la liberté ou la fraternité.

Nous rappelons avec force que la dignité d'une personne humaine n'est pas variable selon son état de santé, son autonomie ou son utilité sociale ; elle est inhérente à son humanité, jusqu'au bout. Elle est inaliénable.

La liberté, quant à elle, ne peut être pensée de manière abstraite, comme si la souffrance, la peur, la solitude ou la pression sociale n'avaient aucun impact sur le discernement. La demande d'en finir avec la vie n'est-elle pas une demande d'en finir avec une vie qui ne correspond plus aux critères socialement normés : être en bonne santé, utile, valide et ne pas représenter un poids financier a priori

lourd ? La liberté ainsi conçue risque de devenir une pression silencieuse, surtout pour les plus fragiles. La liberté de tout individu doit aussi être envisagée dans sa dimension relationnelle : nous sommes interdépendants et les choix des uns engagent les autres. Faire porter un choix de mort à un malade, à une famille, à une équipe médicale formée pour soigner et non pour tuer, c'est nier le mystère de communion qui nous lie les uns aux autres. Paul Ricoeur invitait à « penser à la responsabilité qu'on a des autres, qui sont confiés à notre soin et à notre garde, et pas seulement à la responsabilité qu'on a à l'égard de soi-même. » [1]

Enfin, évoquer une « loi de fraternité » quand il s'agit de faire mourir, de donner la possibilité de s'administrer une substance létale, ou d'inciter un soignant de le faire contre sa conscience, est **un mensonge**. La fraternité, valeur centrale de notre République, ne consiste pas à hâter la mort de ceux qui souffrent ou à forcer des soignants à la provoquer, mais au contraire à ne jamais abandonner celles et ceux qui vivent ces moments si difficiles et douloureux. La fraternité invite à refuser définitivement la tentation de donner la mort, et, dans le même temps, à s'engager résolument pour développer effectivement les soins palliatifs sur tout le territoire, à renforcer la formation des soignants, à soutenir les aidants, à rompre la solitude et à reconnaître que la vulnérabilité fait partie de la condition humaine.

Aussi, nous appelons solennellement les responsables politiques à mesurer la portée anthropologique, sociale et éthique de leurs débats et de leurs votes. Nous comptons sur la décision personnelle et courageuse de nos élus nationaux. La vie, à toutes ses étapes et jusqu'à la fin, n'est pas une cause que l'on porte comme une autre, avec des idées toutes faites et l'orgueil de nous croire tout-puissants, mais un mystère à accueillir, avec une écoute attentive de ceux que la souffrance transperce et avec humilité : il faut beaucoup d'humilité pour un peu d'humanité.

Notre motivation n'est pas d'abord ni exclusivement confessionnelle. Nous voulons donner un écho à l'inquiétude profonde exprimée par de très nombreuses personnes malades, personnes en situation de handicap, familles ou soignants. Avec cette proposition de loi, ces derniers seraient encore en première ligne et sommés de poser des actes contraires à l'éthique du soin et au pacte de confiance qui les lie aux patients et à leurs familles ou leurs proches. Le

risque est grand de mettre à mal la relation de confiance entre le soignant, le soigné, son entourage proche.

Le vote qui se présente aux représentants de la Nation n'engage donc pas seulement un choix individuel, mais **un choix de société**. Car au-delà de « l'aide à mourir », c'est la question du sens de la vie, de la souffrance et de la mort qui se pose à nous. Une vie humaine, aussi affaiblie soit-elle, peut-elle décemment être considérée comme inutile au point de s'en débarrasser ? Sommes-nous des êtres parfaitement autonomes ou des personnes qui faisons alliance pour prendre soin les unes et les autres ? L'inquiétude humaine aux confins de la mort est-elle une absurdité à effacer ou une condition de notre existence, à soulager et à accompagner ?

Nous croyons qu'une société grandit, non pas lorsqu'elle propose la mort comme solution, mais bien lorsqu'elle se mobilise pour accompagner la fragilité et **protéger la vie, jusqu'au bout**. Le chemin est exigeant, certes, mais c'est le seul qui soit véritablement humain, digne et fraternel.

[1] Paul Ricoeur, Accompagner la vie jusqu'à la mort, Esprit, mars-avril 2006, p. 320

Les évêques du Conseil permanent de la Conférence des évêques de France (CEF)